

Association Espace-Besançon-Planoise - Renouvellement de la convention

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : La 11^{ème} Commission propose au Conseil Municipal de reconduire pour une durée de 3 années, allant du 1^{er} octobre 1989 pour se terminer le 30 septembre 1992, la convention qui lie la Ville de Besançon à l'Association Espace-Besançon-Planoise.

Les missions confiées à cette association en vertu de cette convention, restent les suivantes :

- affirmer l'Espace Planoise comme lieu de production artistique de référence nationale dans le domaine de la culture contemporaine,
- organiser dans ce cadre la diffusion et la confrontation des formes artistiques,
- participer localement à un développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci ; un effort devra être particulièrement porté en direction du jeune public.

En contrepartie, la Ville de Besançon met à la disposition de l'Association Espace-Besançon-Planoise, un ensemble de moyens :

- matériel : le bâtiment Espace Planoise en grande partie équipé (meublé, matériel scénique et de salle...) ; un espace de rangement de décors dans un hangar à Chemaudin ; une possibilité d'utiliser la salle du Théâtre Municipal,
- financier : une subvention de fonctionnement annuelle payable en deux tranches égales, l'une au 1^{er} février et l'autre au 1^{er} septembre, dont le montant est négocié chaque année et calculé en fonction du projet artistique et du budget proposé par l'association. A noter que cette subvention a été fixée à 3 600 000 F en 1989.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition et autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir.

M. LIME : Je crois que ce dossier est important par l'enjeu culturel qu'il représente. Il est important aussi par ses implications financières. Puis je dirais qu'il est peut-être également important par le débat et par les polémiques qu'il avait suscitées il n'y a pas si longtemps en septembre 1987, débat et polémiques qui, je pense, ne se reproduiront plus aujourd'hui, chacun s'étant depuis lors persuadé de l'intérêt majeur pour la Ville du centre culturel en question.

Cet intérêt est tel à mon avis qu'après une présentation assez rapide du dossier, je souhaiterais restituer l'institution concernée dans la politique culturelle de la Ville parce que cela me semble tout à fait nécessaire.

Le dossier en lui-même : chacun, je crois maintenant, connaît bien le Centre Culturel Espace Besançon Planoise. Vous savez qu'il fonctionne sur la base d'une convention conclue entre la Ville de Besançon et l'Association Espace-Besançon-Planoise, qu'il s'agit justement de renouveler aujourd'hui pour une période de trois années. Cette convention confie à l'association une mission particulièrement exigeante de création et de diffusion à un niveau de références très élevé, création et diffusion des manifestations de la culture contemporaine dans des domaines variés notamment le théâtre, la danse et la musique, mission qui est aussi une mission de développement et d'animation culturels.

Il semble à l'étude du dossier que l'Espace Culturel Besançon-Planoise a trouvé aujourd'hui sa vitesse de croisière, et la meilleure preuve de cette situation, ce sont les statistiques relatives à la fréquentation des différents spectacles, statistiques que je ne vais pas vous imposer maintenant mais que je peux éventuellement vous donner. Malgré cela, l'institution, par certains côtés, reste encore fragile et il me semble que la poursuite de son développement implique que l'on suive dans les années qui viennent deux directions :

- première direction : je crois qu'il faut d'abord améliorer l'inscription de l'espace dans la ville et notamment dans le centre-ville pour assurer la conquête de publics nouveaux, pour assurer aussi la fidélisation de public régulier, pour également faire perdre à l'espace la fausse image d'un centre culturel uniquement lié à un quartier, ce qu'il n'est pas,

- deuxième direction : il faut ensuite que l'espace soit reconnu par le Ministère de la Culture comme un établissement d'action culturelle, ce qu'il est objectivement par son rôle et aussi par la qualité unanimement reconnue de son activité. La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'ailleurs, appuie complètement cette démarche, dont l'aboutissement permettrait d'assurer définitivement cette institution en lui fournissant les conditions de son plein épanouissement.

Voilà je crois, très rapidement, le dossier tel qu'il se présente actuellement. Mais je voudrais maintenant, si vous le voulez bien, essayer de restituer l'institution dans la politique culturelle de la Ville, parce que l'Espace Besançon Planoise est une composante essentielle et indispensable de la politique culturelle de Besançon, même si certains parfois la contestent sur la base d'une vision erronée de la culture populaire. Ce caractère essentiel repose sur deux considérations :

- première considération : la politique culturelle à mon avis intègre pleinement dans la politique générale de développement de la ville qui vise à assurer et à renforcer le rôle de Besançon comme capitale régionale et comme élément structurant de la Franche-Comté face à une concurrence forte. Chacun sait aujourd'hui que la culture tient une place tout à fait privilégiée dans une stratégie de développement. Et cela pour au moins deux raisons : d'abord elle est l'élément constitutif majeur de l'image d'une ville, ensuite elle est un facteur très important du développement économique. Mais encore faut-il, pour qu'il en soit ainsi, que la politique culturelle soit adaptée au statut de la Ville et à ses ambitions. Le rôle de leader régional implique l'existence à Besançon d'une politique culturelle exigeante et de prestige, faute de quoi d'autres sans doute assureront le leadership. Eh bien, l'Espace Culturel Besançon-Planoise correspond pleinement à ce type d'exigences. Et il est donc bien indispensable non seulement à la politique culturelle mais à la politique générale de la Ville,

- deuxième considération, -et j'en terminerai par là rassurez-vous- il est clair, sauf à ne rien vouloir comprendre, que l'activité de l'Espace Besançon-Planoise constitue une force d'entraînement nécessaire pour d'autres activités, peut-être moins sophistiquées, et qu'une telle activité est essentielle pour le développement d'une véritable culture populaire conçue, non pas démagogiquement, mais avec la volonté d'assurer à un public de plus en plus large l'accès à des manifestations de haute qualité. Autrement dit, à mon avis, il n'est pas de culture populaire digne de ce nom sans l'existence d'activités qu'une approche rapide peut conduire à qualifier d'élitiste. L'opposition entre culture populaire et culture d'élite est fautive parce qu'il y a, à tous égards, complémentarité en ce sens notamment que l'une s'alimente de l'autre et y trouve l'aiguillon de sa vigueur et de son développement. C'est parce qu'elle a été convaincue de cela que la Commission Culturelle, à l'unanimité des présents, a donné un avis favorable à la reconduction de la convention qui lie la Ville à l'Association Espace-Besançon-Planoise. La Ville de Besançon confirmera son soutien à l'action culturelle engagée il y a quelques années dans le cadre de l'Espace, et que l'association assume dans des conditions artistiques incontestables grâce à une équipe professionnelle de grande qualité sous la direction de Mme Sonia BRENOT.

M. FERRÉOL : Je voudrais rapidement compléter la présentation de Bernard LIME en donnant quelques exemples de ce qui me paraît effectivement des points de fragilité de l'Espace Planoise. Fragilité qui tient d'abord, il me semble, à sa situation et à son site, cela a été souvent dit, très enclavé, qui rend encore maintenant son accès très difficile en particulier le soir. Le balisage et le fléchage ne me paraissent pas suffisants pour que quelqu'un, extérieur à la Ville de Besançon, puisse trouver l'Espace Planoise le soir.

Par ailleurs, sur le quartier de Planoise, que je connais un peu puisque j'y habite, l'identification du bâtiment lui-même en terme d'image me paraît encore largement insuffisante.

Deuxième fragilité : il me semble qu'il y a une valorisation encore trop faible des spectacles de qualité qui y sont donnés. On peut en effet déplorer l'affichage très faible par rapport au centre-ville. Mais

je donnerai un autre exemple de cette couverture médiatique : pourquoi un spectacle de théâtre qui est passé cet hiver à Besançon, qui a été sélectionné par la SEPT, chaîne culturelle européenne, qui a été largement couvert par les médias nationaux, et sélectionné par les Molière, qui a fait l'objet de deux pages dans la revue TELERAMA, n'a eu droit qu'à cinq lignes dans les médias de Besançon ?

Voilà il me semble une illustration de ce décalage où on ne croit pas, à un certain moment, suffisamment à l'Espace Planoise. L'idée qui a été avancée dans la commission d'une vitrine information de l'Espace au centre-ville me paraît une idée intéressante.

Enfin, troisième fragilité, il me semble qu'il y a une certaine dispersion, atomisation des lieux qui interviennent actuellement dans la ville dans le domaine de la création et de la diffusion contemporaine. Il y a sans doute une formule à trouver pour que les différents organismes qui travaillent dans ce domaine-là en différents lieux se rencontrent à certains moments, ne serait-ce que pour renforcer cette image de la Ville de Besançon.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je voudrais dire pour ce dossier très important pour la Ville que l'intervention de M. LIME est venue apporter d'utiles et d'importantes décisions à un rapport qui, compte tenu des enjeux financiers qu'il soulignait, était un peu succinct.

Mon intervention portera sur deux points : je comprends et partage vos préoccupations, pour l'instant, en ce qui concerne la non-intervention de l'État, Ministère de la Culture permettant d'améliorer les conditions de fonctionnement de ce centre. Or, compte tenu de son importance, du développement progressif de ces activités, de son rayonnement croissant, je crois qu'il serait malhonnête de ne pas le reconnaître et de ne pas s'en réjouir.

Je pense qu'il est capital que vous puissiez rapidement obtenir cette intervention du Ministère de la Culture et il serait peut-être souhaitable que notre assemblée puisse adopter aujourd'hui un vœu en ce sens.

En second lieu, je crois qu'il serait important que puissent être affinées et complétées les missions confiées à l'Espace Planoise telles qu'elles sont présentées dans ce rapport. Il est clair que le lieu de production artistique qu'il doit être, tel que le précise l'un des points de cette convention, est essentiel. Et je crois que prochainement un autre exemple, à travers une improvisation artistique musicale qui aura lieu dans cet espace culturel, montrera bien qu'il s'agit d'un lieu de création important.

Par contre, le troisième point des missions (participer localement à un développement culturel etc. en favorisant de nouveaux comportements) me paraît un petit peu fumeux si vous me permettez l'expression et mériterait d'être complété. Je ne citerai qu'un exemple : Non ! la culture, ce n'est pas toujours fumeux Monsieur le Maire, je crois qu'on peut faire des choses très concrètes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il en faut un peu quand même.

M. VIALATTE : Alors, participer localement à un développement culturel nous a amenés, membres du groupe «Une Ambition pour Besançon», à vous faire une proposition qui touche la Francophonie. Nous avons été saisis par un certain nombre de Bisontins récemment de propositions tendant à faire de l'Espace Culturel de Besançon-Planoise un lieu privilégié d'expression des communautés francophones. Il y a déjà une vocation de notre ville à cela, le Salon du Livre Francophone en témoigne, et je crois que c'est un exemple de l'affinement des missions du centre de l'Espace de Besançon-Planoise qui pourrait être étudié.

Voilà ce que je voulais dire en quelques mots et je précise que dans l'attente d'un certain nombre d'informations complémentaires, de précisions compte tenu des enjeux, s'agissant de l'intervention de l'État, s'agissant de la définition des missions, car l'intervention du Maire-Adjoint ne suffit pas nous fournir les compléments d'information que nous souhaitons, le groupe «Une Ambition pour Besançon» s'abstiendra sur ce dossier.

Mme BULTOT : L'Espace Planoise fait du bon travail et un travail qui est souvent complémentaire à ce qui est réalisé dans les autres salles de spectacles de la Ville. Mais je voudrais rappeler l'attitude courageuse de l'Espace Planoise qui, après l'incendie survenu au Building à la suite de la décision de projeter «La dernière volonté du Christ», a décidé de passer lui aussi ce film en s'entourant évidemment de toutes les précautions.

Je veux signaler aussi que dans son désir de faire réfléchir sur la tolérance, l'Espace Planoise va passer un film inédit intitulé «L'intolérance» les mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 mai à 21 heures.

Mme DUFAY : Je me réjouis, Monsieur VIALATTE, de l'évolution de la position de votre groupe sur l'Espace Planoise et sur le fait qu'il est capital que cet établissement obtienne une reconnaissance nationale au niveau du Ministère. La question importante est de savoir si l'Espace remplit véritablement les missions qui sont celles d'un centre d'action culturelle reconnu au niveau national. Et je voudrais juste apporter quelques petits compléments d'information pour bien vous faire sentir que répondre oui n'est pas répondre gratuitement.

En matière de création artistique puisque c'est son domaine de prédilection, l'Espace a soutenu et favorisé le Théâtre de la Roulotte de Jean-Luc LAGARCE et les créations lyriques de Charlotte MESSIE. Or maintenant, les deux, Jean-Luc LAGARCE et Charlotte MESSIE sont des créateurs absolument reconnus de façon incontestée au niveau national. L'Espace, en les favorisant et en les soutenant, a fait le bon choix.

Autre bon choix de l'Espace : trois spectacles qui nous ont été proposés dans la saison dernière ont été nominés récemment à la soirée des Molière. Je les cite, «Aujourd'hui, dimanche» de G. DESCHAMPS dans la catégorie comique ; dans la catégorie meilleur spectacle de la décentralisation : «Quartet» et dans la catégorie révélation théâtrale de la saison : «Callas».

Le CAC de Montbéliard, qui est tout proche et qui, lui, a le label national, n'a pas obtenu ces résultats et ces succès, tout au plus une nomination, et le CAC de Montbéliard est en train de prendre des leçons en ce moment auprès de l'Espace pour savoir comment améliorer sa fréquentation.

Autre preuve de la qualité du travail fait, et je réponds à M. VIALATTE car il s'agit d'un projet d'animation culturelle, le projet et le travail qui a été fait autour de «l'art s'amuse» est un travail qui a obtenu après coup de l'État un financement de 5 000 F au vu de son seul bilan qui montrait l'importance des apports de créativité pour près de 450 à 500 participants. C'est donc là un travail professionnel qui est fait. Je voudrais ajouter très rapidement autre chose. C'est qu'à l'Espace, il se passe des choses de très haut niveau, mais qualité, exigences ne signifient pas hermétisme et ennui. On se régale à l'Espace et j'insiste parce que j'entends trop souvent dire que ce qui s'y passe, mon Dieu, c'est ennuyeux ou c'est bon pour une élite culturelle ou autre. On s'y régale, et je voudrais simplement donner le commentaire d'un hebdomadaire national, à propos d'une pièce qui est passée et que vous avez peut-être vue «Inventaires». Le journal disait : «vous en sortirez à bout de souffle, épuisés d'avoir trop ri et trop pleuré, c'est le plaisir du théâtre, un bonheur rare» et c'est ce bonheur qu'il faut absolument préserver pour le renom de Besançon.

M. ROUSSEAUX : A «Besançon Écologie Les Verts», nous approuvons tout à fait le travail fait à l'Espace Planoise et nous sommes heureux de nous joindre au groupe majoritaire pour reconduire cette convention.

M. NACHIN : Je voulais dire, comme Denis ROUSSEAUX, que je suis d'accord avec ce qui est fait au niveau de l'Espace Planoise, et je crois que ce que vient de dire Mme DUFAY apporte une illustration de la qualité du travail et des résultats qui ont été obtenus. Je crois qu'on pourrait peut-être s'associer à la proposition faite par M. VIALATTE de demander au Ministère de la Culture l'aide qui nous paraît souhaitable.

M. LIME : Je réponds rapidement compte tenu de ce qui a été dit. Je suis particulièrement réjoui de constater qu'il se fait, -c'est ce que j'avais dit au départ dans mon intervention : le débat ne pouvait pas se

continuer cette fois- un accord assez général sur le sens de ce qu'est cet espace culturel, sur la nécessité et sur la qualité de ce qui s'y fait. Je suis donc tout à fait ravi de constater qu'on n'a pas entendu les mêmes propos qu'il y a quelques années.

Il y a donc là le fait d'une institution qui s'implante véritablement et qui est maintenant perçue d'une manière très favorable dans la culture bisontine.

Cela dit, M. VIALATTE fait quelques propositions notamment sur l'accent à mettre éventuellement sur la Francophonie ; on peut, je crois, effectivement tout à fait discuter sur ces propositions : l'association de l'Espace Planoise acceptera sans doute d'en discuter. Simplement, Monsieur VIALATTE, je regrette que vous n'ayez pas présenté à la Commission Culturelle ces propositions car on aurait pu déjà engager le débat sur la question, de manière plus rapide finalement. Cela aurait peut-être été très bien mais c'est un détail, et j'en viens au dernier point de mon intervention qui concerne cet aspect tout à fait essentiel et chacun le sent bien, qui est la relation avec le Ministère de la Culture et la concrétisation de la reconnaissance, qui devrait aboutir logiquement, objectivement, par le Ministère de la Culture, de la qualité de l'établissement d'action culturelle à l'Espace Besançon-Planoise.

Pour rappeler un petit peu ce qui s'est passé à cet égard, une demande a été faite il y a deux ans de cela, et c'est d'ailleurs cette démarche qui avait justifié la refonte des statuts, la transformation de l'ancienne SCOOP en association, et la redéfinition des missions pour se plier très exactement aux souhaits du Ministère de la Culture. A cette époque, un Ministre de la Culture, M. LEOTARD avait dit « pas de problème ! tout est prêt pour que le centre Besançon-Planoise soit reconnu comme établissement d'action culturelle ! ». Alors, soit M. LEOTARD a manqué d'autorité, soit il s'était trompé. Toujours est-il qu'il semble bien que ses services n'aient pas suivi jusque-là. Il nous revient donc, et c'est ce que l'on vient d'engager, au Service Culturel, de relancer à cet égard la machine puisque l'ancienne administration nationale ne l'avait pas fait. J'ai pour ma part, d'ores et déjà, demandé un rendez-vous à la Direction compétente du Ministère, rendez-vous que j'obtiendrai je suppose dans le courant du mois de juin. Il me semble en conséquence au moins dans un premier temps, qu'il est préférable d'aller voir le Directeur du Théâtre et du spectacle vivant au Ministère des Affaires Culturelles sur la base d'une démarche non appuyée par la motion d'un Conseil Municipal. Le plus efficace, sans doute, serait que je m'y rende en accompagnant le Maire, n'est-ce pas ? Ce serait peut-être la démarche qui aurait peut-être le plus de chance de finalement convaincre le Ministère de la nécessité de la reconnaissance que nous attendons. Et j'imagine, comme venant dans un deuxième temps, une démarche qui serait plus politique cette fois, et qui pourrait éventuellement reposer sur un vœu émis par le Conseil Municipal.

M. VIALATTE : Un mot rapide pour dire que deux précautions valent mieux qu'une, Monsieur le Maire-Adjoint, donc par conséquent, nous maintenons notre proposition de vœu. Partant du principe que vous avez rappelé tout à l'heure de l'importance que revêt maintenant dans la vie culturelle de notre ville l'Espace Besançon-Planoise, il peut paraître injuste au milieu culturel bisontin que des centres de villes beaucoup moins importantes que la nôtre bénéficient de l'agrément ministériel et des subventions correspondant à cet agrément, alors que notre centre qui a désormais sa place dans la vie de la cité n'en bénéficie pas encore.

Donc nous maintenons notre vœu. Je ne pense pas qu'il puisse gêner la démarche bien légitime que vous accomplirez prochainement auprès du Ministère.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais ajouter un mot. Je suis déjà allé à maintes reprises au Ministère et effectivement nous avons, comme l'indiquait l'Adjoint, eu des réticences du temps de M. LEOTARD parce qu'il s'agissait d'une SCOOP. Nous avons alors transformé cette SCOOP en une association Espace Besançon-Planoise pour essayer d'avancer dans le sens souhaité par les fonctionnaires du Ministère qui sont d'ailleurs restés les mêmes. Ce sont les mêmes que nous allons revoir prochainement avec Bernard LIME. Pour ma part, je ne pense pas qu'un vœu puisse avancer en quoi que ce soit. Moi je préférerais que l'unanimité du Conseil Municipal se fasse sur le rapport présenté en ce qui concerne l'Espace Planoise. Ce serait plus efficace et on ajouterait normalement le vœu que vous souhaitez.

M. TOURRAIN : Au nom du groupe «Une Ambition pour Besançon», je vous suggère, Monsieur le Maire, de faire les deux opérations, c'est-à-dire que nous sommes tout à fait d'accord pour apporter notre approbation à cette convention, mais nous souhaitons en même temps que le vœu soit adressé car il ne peut qu'aider la démarche que vous ferez ultérieurement. Il est bien évident que si le vœu n'est pas accepté, à ce moment-là, nous nous abstiendrons sur cette opération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, j'ai toujours l'habitude d'être logique. Un vœu qui serait présenté avec un Conseil Municipal dont une partie s'abstiendrait ne serait pas bon. Mais avec l'unanimité, le vœu va de soi et suivra bien entendu. Donc, nous sommes positivement pour ce rapport et pour le vœu présenté par M. VIALATTE. Je ne peux pas mieux dire. Je suis d'accord parce que c'est logique dans ce cas-là Monsieur TOURRAIN ! Non pas parce que vous l'avez présenté, mais parce que c'est tout à fait logique. Bien entendu je conduirai ce vœu et je le remettrai en main propre à qui de droit.

La discussion est close.

Après avoir adopté à l'unanimité le vœu présenté par le groupe «Une Ambition pour Besançon» tendant à obtenir du Ministère de la Culture la prise en compte de l'Espace Besançon-Planoise en tant que centre culturel agréé justifiant de l'octroi de subventions de l'État, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission des Finances, adopte à l'unanimité les propositions du Rapporteur.